

**REGLEMENT CHAMPIONNAT VETERANS**  
**ET TOP FEMININ**

**ECHELON DEPARTEMENTAL**

**SAVOIE (73)**

2023-2024



**Référents : Commission Sportive du CD73 :**

Christophe Lamouret : [lamouret.christophe@neuf.fr](mailto:lamouret.christophe@neuf.fr)

Anthony Masset : [masset73@gmail.com](mailto:masset73@gmail.com)

# CHAMPIONNAT VETERANS MASCULIN DEPARTEMENTAL

## I- Généralités

### Article 1 - Conditions de participation

Le Championnat Vétéran Départemental 73 est réservé aux joueurs des catégories « Vétérans » licenciés dans un club savoyard et qui doivent prouver leur licenciation « Compétition ».  
Ils peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre.  
Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

### Article 2 - Inscription

Fiche d'inscription à retourner par les clubs **par mail** avant la date limite (le mercredi soir minuit si la compétition a lieu un dimanche).

Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mails adressés à La Commission Sportive du CD73 et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

Les frais d'inscriptions sont de **10€** par joueur et seront directement facturés aux clubs par le Comité.

### Article 3 – Qualification à l'échelon Régional

La qualification au Championnat Vétéran Régional (**dimanche 14 janvier 2024 à St Egrève**) est conditionnée à la participation au Championnat Vétéran Départemental 73.

## II- Déroulement sportif

### Article 1 - Généralités

Dès leur arrivée au gymnase et avant toute chose, les joueurs doivent **obligatoirement** venir se faire pointer à la table du Juge-Arbitre **en présentant le justificatif de leur licenciation** (papier ou sur Smartphone via l'application FFTT).

### Article 2 - Composition des tableaux

3.1 Règle générale :

Les tableaux de chaque catégorie (V1, V2, V3, V4, V5) seront constitués par le Juge-Arbitre désigné, sur la base des listes envoyées par la Commission Sportive suite aux inscriptions des clubs.

Dans l'optique de faire jouer un maximum de matchs, la formule de la compétition pourra être adaptée si cela est jugé nécessaire par le Juge-Arbitre désigné sur l'épreuve (regroupement de plusieurs catégories)

### **Article 3 - Placement des joueurs dans les poules**

Les joueurs seront placés dans les poules en tenant compte du nombre de points licence officiel de début de phase, selon la méthode dite du « serpent intégral ».

Dans la mesure du possible, on évitera de faire se rencontrer, dans une même poule, 2 joueurs d'un même club.

### **Article 4 - Déroulement des parties**

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des 5 manches.

### **Article 5 - Matériel et tenue**

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs.
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

### **Article 6 - Catégories**

*Vétéran 1 (>= 40 ans)*

*Vétéran 2 (>= 50 ans)*

*Vétéran 3 (>= 60 ans)*

*Vétéran 4 (>= 70 ans)*

*Vétéran 5 (>= 80 ans)*

### **Article 7 – Remise des récompenses**

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par une médaille.

# CHAMPIONNAT VETERANS FEMININ + TOP FEMININ DEPARTEMENTAL

## I- Généralités

### Article 1 - Conditions de participation

Le Top Féminin Départemental 73 est ouvert à l'ensemble des joueuses des catégories « Poussines » à « Vétérans », licenciées dans un club savoyard et qui doivent prouver leur licenciation « Compétition ».

Elles peuvent être amenées à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

### Article 2 - Inscription

Fiche d'inscription à retourner par les clubs **par mail** avant la date limite (le mercredi soir minuit si la compétition à lieu un dimanche).

Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mails adressés à La Commission Sportive du CD73 et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

Les frais d'inscriptions sont de **5€** par joueuse et seront directement facturés aux clubs par le Comité.

### Article 3 – Qualification à l'échelon Régional

**Seule la catégorie « Vétérans » est qualificative à l'échelon Régional.**

La qualification au Championnat Vétérans Régional (**dimanche 14 janvier 2024 à St Egrève**) est conditionnée à la participation au Championnat Vétérans Départemental 73.

## II- Déroulement sportif

### Article 1 - Généralités

Dès leur arrivée au gymnase et avant toute chose, les joueuses doivent **obligatoirement** venir se faire pointer à la table du Juge-Arbitre **en présentant le justificatif de leur licenciation** (papier ou sur Smartphone via l'application FFTT).

## **Article 2 - Composition des tableaux**

### **Championnat Vétérans Féminin : pour les catégories « Vétérans » :**

Afin de décerner les titres des différentes catégories « Vétérans », les joueuses appartenant à ces catégories seront prioritairement rassemblées dans une poule unique, de sorte que le classement des joueuses dans chaque catégorie d'âge puisse se faire de manière indépendante au sein de cette poule.

### **Top Féminin : pour les catégories « Poussines » à « Seniors » :**

Dans l'optique de faire jouer un maximum de matchs, la formule de la compétition pourra être adaptée si cela est jugé nécessaire par le Juge-Arbitre désigné sur l'épreuve (regroupement de plusieurs catégories). Ainsi, les joueuses des catégories « Vétérans » pourront être intégrées dans le Top Féminin.

## **Article 3 - Placement des joueuses dans les poules**

Les joueuses seront placées dans les poules en tenant compte du nombre de points licence officiel de début de phase, selon la méthode dite du « serpent intégral ».

Dans la mesure du possible, on évitera de faire se rencontrer, dans une même poule, 2 joueuses d'un même club.

## **Article 4 - Déroulement des parties**

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des 5 manches.

## **Article 5 - Matériel et tenue**

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs.
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

## **Article 6 – Remise des récompenses**

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par une médaille.